

Japon

Ce chapitre contient des données concernant les impôts sur le revenu acquittés par les salariés, leurs cotisations de sécurité sociale et les prestations familiales qu'ils perçoivent sous forme de transferts en espèces, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur les salaires versées par leurs employeurs. Parmi les résultats présentés figurent les charges fiscales marginales et moyennes pour huit catégories différentes de familles.

Des informations méthodologiques sont disponibles pour les systèmes d'imposition du revenu des personnes physiques, les cotisations de sécurité sociale obligatoires aux régimes gérés dans le secteur public, les transferts en espèces universels et les modifications récentes du système d'impôts et de transferts sociaux. Sont également commentées les valeurs des paramètres et les équations fiscales sur lesquelles reposent les données.

Japon		2006			
Impôts et prestations sociales, célibataires					
	Niveau de salaire (en % du salaire moyen)	67	100	167	67
	Nombre d'enfants	aucun	aucun	aucun	2
1. Salaires bruts		3356820	5035230	8392050	3356820
2. Abattements fiscaux forfaitaires					
Abattements de base		380000	380000	380000	380000
Chef de famille		0	0	0	0
Enfant à charge		0	0	0	760000
Déduction au titre des cotisations sociales et impôts sur le revenu		410237	615355	955893	410237
Frais professionnels		1187046	1547046	2039205	1187046
Autres					
	Total	1977283	2542402	3375098	2737283
3. Crédits d'impôt ou prestations inclus dans le revenu imposable		0	0	0	0
4. Revenu imposable au titre de l'impôt de l'Administration centrale (1 - 2 + 3)		1379537	2492829	5016953	619537
5. Impôt de l'Administration centrale (à l'exclusion de crédit d'impôt)		124158	224355	606051	55758
6. Crédits d'impôt					
Crédits de base					
Chef de famille					
Enfants					
Autres					
	Total	0	0	0	0
7. Montant définitif de l'impôt de l'Administration centrale (5 - 6)		124158	224355	606051	55758
8. Impôts des administrations d'État et locales		67882	141890	382362	38389
9. Cotisations salariales obligatoires de sécurité sociale					
sur la base du salaire brut		410237	615355	955893	410237
sur la base du revenu imposable					
	Total	410237	615355	955893	410237
10. Total des montants payés à l'ensemble des administrations (7 + 8 + 9)		602278	981600	1944306	504384
11. Prestations en espèces versées par les administrations					
Au chef de famille					
Au titre de deux enfants à charge		0	0	0	0
	Total	0	0	0	0
12. Rémunération nette (1 - 10 + 11)		2754542	4053630	6447744	2852436
13. Cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale		440532	660798	1031631	440532
14. Taux moyens					
Impôt sur le revenu		5.7%	7.3%	11.8%	2.8%
Cotisations salariales de sécurité sociale		12.2%	12.2%	11.4%	12.2%
Total des montants payés moins les prestations en espèces		17.9%	19.5%	23.2%	15.0%
Coin fiscal total y compris les cotisations patronales		27.5%	28.8%	31.6%	24.9%
15. Taux marginaux					
Total des montants payés moins les prestations en espèces : salarié principal		20.0%	24.4%	28.7%	20.0%
Total des montants payés moins les prestations en espèces : conjoint		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Coin fiscal total : salarié principal		29.3%	33.2%	32.6%	29.3%
Coin fiscal total : conjoint		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Japon		2006			
Impôts et prestations sociales, couples mariés					
Niveau de salaire (en % du salaire moyen)		100-0	100-33	100-67	100-33
Nombre d'enfants		2	2	2	aucun
1. Salaires bruts		5035230	6713640	8392050	6713640
2. Abattements fiscaux forfaitaires					
Abattements de base		380000	760000	760000	760000
Chef de famille		380000	0	0	0
Enfant à charge		760000	760000	760000	0
Déduction au titre des cotisations sociales et impôts sur le revenu		615355	820474	1025592	820474
Frais professionnels		1547046	2218410	2734092	2218410
Autres					
	Total	3682402	4558884	5279685	3798884
3. Crédits d'impôt ou prestations inclus dans le revenu imposable		0	0	0	0
4. Revenu imposable au titre de l'impôt de l'Administration centrale (1 - 2 + 3)		1352829	2154756	3112366	2914756
5. Impôt de l'Administration centrale (à l'exclusion de crédit d'impôt)		121755	193928	280113	262328
6. Crédits d'impôt					
Crédits de base					
Chef de famille					
Enfants					
Autres					
	Total	0	0	0	0
7. Montant définitif de l'impôt de l'Administration centrale (5 - 6)		121755	193928	280113	262328
8. Impôts des administrations d'État et locales		73392	113228	156021	166980
9. Cotisations salariales obligatoires de sécurité sociale					
sur la base du salaire brut		615355	820474	1025592	820474
sur la base du revenu imposable					
	Total	615355	820474	1025592	820474
10. Total des montants payés à l'ensemble des administrations (7 + 8 + 9)		810502	1127630	1461727	1249782
11. Prestations en espèces versées par les administrations					
Au chef de famille					
Au titre de deux enfants à charge		0	0	0	0
	Total	0	0	0	0
12. Rémunération nette (1 - 10 + 11)		4224728	5586010	6930324	5463859
13. Cotisations patronales obligatoires de sécurité sociale		660798	881065	1101331	881065
14. Taux moyens					
Impôt sur le revenu		3.9%	4.6%	5.2%	6.4%
Cotisations salariales de sécurité sociale		12.2%	12.2%	12.2%	12.2%
Total des montants payés moins les prestations en espèces		16.1%	16.8%	17.4%	18.6%
Coin fiscal total y compris les cotisations patronales		25.8%	26.4%	27.0%	28.1%
15. Taux marginaux					
Total des montants payés moins les prestations en espèces : salarié principal		21.3%	21.3%	21.3%	24.4%
Total des montants payés moins les prestations en espèces : conjoint		18.9%	18.7%	20.0%	18.7%
Coin fiscal total : salarié principal		30.5%	30.5%	30.5%	33.2%
Coin fiscal total : conjoint		28.3%	28.1%	29.3%	28.1%

La monnaie nationale est le yen (JPY). En 2006, 116.2619 JPY valaient 1 dollar EU (moyenne sur onze mois des taux de change quotidiens). Cette année-là, un salarié moyen gagnait 5 035 230 JPY (estimation du Secrétariat).

1. Système d'imposition sur le revenu

1.1. Impôt sur le revenu perçu par l'administration centrale

1.1.1. Unité fiscale

Chaque personne est imposée séparément.

1.1.2. Abattements fiscaux et crédits d'impôt

1.1.2.1. Allègements forfaitaires

- *Abattement à la base* : tout contribuable peut déduire 380 000 JPY de son revenu.
- *Abattement au titre du conjoint* : un abattement de 380 000 JPY est accordé à tout contribuable résident ayant un conjoint à qui le revenu n'est pas supérieur à 380 000 JPY.
- *Abattement pour personnes à charge* : tout contribuable résident ayant des enfants ou d'autres parents répondant aux conditions applicables au conjoint – telles qu'elles sont mentionnées ci-dessus – se voit accorder un abattement de 380 000 JPY pour chaque personne à charge.
- *Abattement spécial pour personnes à charge* : tout contribuable résident ayant des personnes à charge – répondant aux conditions mentionnées ci-dessus et dont l'âge est compris entre 16 et 22 ans – se voit accorder un abattement de 630 000 JPY pour chacune d'entre elles, au lieu de l'abattement pour personnes à charge décrit ci-dessus.
- *Déduction des cotisations de sécurité sociale* : le montant des cotisations de sécurité sociale versées par un contribuable résident ou par les personnes à sa charge est déduit, sans plafond, de son revenu imposable.
- *Déduction du revenu d'activité* : les montants suivants peuvent être déduits lors du calcul du revenu imposable :
 - ❖ Si le revenu perçu ne dépasse pas 1 800 000 JPY, le montant déduit est égal à 40 % de la rémunération moyennant une déduction minimale de 650 000 JPY.
 - ❖ Si le revenu perçu est compris entre 1 800 000 JPY et 3 600 000 JPY, le montant déduit est égal à 180 000 JPY plus 30 % de la rémunération.
 - ❖ Si le revenu perçu est compris entre 3 600 000 JPY et 6 600 000 JPY, le montant déduit est égal à 540 000 JPY plus 20 % de la rémunération.
 - ❖ Si le revenu perçu est compris entre 6 600 000 JPY et 10 000 000 JPY, le montant déduit est égal à 1 200 000 JPY plus 10 % de la rémunération.
 - ❖ Si le revenu perçu dépasse 10 000 000 JPY, le montant déduit est égal à 1 700 000 JPY plus 5 % de la rémunération.

1.1.2.2. Principaux allègements non forfaitaires applicables à un salarié moyen

- *Crédit d'impôt pour prêts au logement* : Tout contribuable résident qui construit, achète, agrandit ou rénove un logement constituant son habitat, en finançant le coût de l'opération au moyen d'un prêt, a droit à un crédit d'impôt – d'un montant calculé comme indiqué ci-dessous pendant 10 ans – à compter de la date d'utilisation du logement, à condition que la superficie de celui-ci soit de 50 mètres carrés au minimum et que la moitié de ladite superficie au moins soit affectée à son usage personnel. La base du crédit d'impôt est égale au solde du montant dû au titre du prêt au logement, calculé à la fin de chaque année, que ledit prêt ait été accordé par un établissement financier privé ou public. Ce crédit d'impôt ne peut pas être demandé par les personnes dont le revenu total dépasse 30 millions de JPY.
- Le taux du crédit d'impôt correspond à l'année de début d'utilisation du logement :

Date de l'entrée dans les murs	Entre le 1 ^{er} juillet 2001 et le 31 décembre 2004	Entre le 1 ^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005	Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006
Taux du crédit d'impôt	Si le solde du prêt au logement (S.P.L.) à la fin de l'année est égal ou inférieur à 50 millions de JPY : S.P.L. × 1.0 %	Si le S.P.L. est égal ou inférieur à 40 millions de JPY : S.P.L. × 1.0 % (pendant les 8 premières années) S.P.L. × 0.5 % (pendant les 2 dernières années)	Si le S.P.L. est égal ou inférieur à 30 millions de JPY : S.P.L. × 1.0 % (pendant les 7 premières années) S.P.L. × 0.5 % (pendant les 3 dernières années)
Montant annuel maximal du crédit d'impôt	500 000 JPY	400 000 JPY 200 000 JPY (pendant les 2 dernières années)	300 000 JPY 150 000 JPY (pendant les 3 dernières années)
Montant total maximal du crédit d'impôt (pour la période déductible)	5 millions de JPY	3.6 millions de JPY	2.55 millions de JPY
Date de l'entrée dans les murs	Entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007		Entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008
Taux du crédit d'impôt	Si le S.P.L. est égal ou inférieur à 25 millions de JPY : S.P.L. × 1.0 % (pendant les 6 premières années) S.P.L. × 0.5 % (pendant les 4 dernières années)		Si le S.P.L. est égal ou inférieur à 20 millions de JPY : S.P.L. × 1.0 % (pendant les 6 premières années) S.P.L. × 0.5 % (pendant les 4 dernières années)
Montant annuel maximal du crédit d'impôt	250 000 JPY 125 000 JPY (pendant les 4 dernières années)		200 000 JPY 100 000 JPY (pendant les 4 dernières années)
Montant total maximal du crédit d'impôt (pour la période déductible)	2 millions de JPY		1.6 million de JPY

- *Déduction des primes d'assurance-vie et des contributions personnelles au régime de pension* : Lorsqu'un contribuable résident verse des primes dans le cadre d'une police d'assurance-vie prévoyant le versement du produit de l'assurance au dit contribuable, à son conjoint ou à d'autres personnes à charge vivant sous son toit, la portion des primes ne dépassant pas le montant indiqué ci-dessous est déductible du revenu ordinaire, de la pension de retraite ou du revenu tiré du bois.

En outre, lorsqu'un contribuable résident verse des primes au titre d'un « régime de retraite individuel agréé (du type assurance) » dans le cadre duquel le bénéficiaire des prestations de retraite est le contribuable lui-même (ou son conjoint dans certaines conditions), la part de ces primes ne dépassant pas le plafond indiqué ci-dessous est déductible du revenu ordinaire, de la pension de retraite ou du revenu tiré du bois.

Primes versées (JPY)		Dédution
Plus de	Moins de	
	25 000	Montant total des primes versées (1)
25 000	50 000	(1) × 1/2 + 12 500 JPY
50 000	100 000	(1) × 1/4 + 25 000 JPY
100 000	–	50 000 JPY

Dans le cadre de ce type de régime de retraite, la déduction des primes d'assurance-vie n'est pas applicable.

- *Dédution pour frais médicaux* : Lorsqu'un contribuable résident acquitte des factures pour des soins médicaux ou dentaires dont lui, son conjoint ou d'autres membres de la famille résidant sous son toit ont bénéficié et lorsque le montant de ces dépenses (à l'exclusion de celles remboursées par l'assurance) dépasse soit 100 000 JPY soit 5 % de la somme de son revenu ordinaire, de sa pension de retraite et de son revenu tiré du bois (si ledit total est inférieur à 100 000 JPY), le montant excédentaire est déductible de l'un quelconque desdits revenus à concurrence de 2 millions de JPY.
- *Dédution des primes d'assurance accident* : lorsqu'un contribuable résidant au Japon verse des primes d'assurance contre l'incendie ou d'autres accidents couvrant le logement possédé et habité par lui, son conjoint ou d'autres membres de sa famille, ou couvrant les objets ménagers nécessaires à la vie de tous les jours, une portion desdites primes est déductible (dans les limites du plafond indiqué ci-dessous) de son revenu ordinaire, de sa pension de retraite ou de son revenu tiré du bois.

Type d'assurance	Primes versées		Dédution
	Plus de	Pas plus de	
Assurance à long terme		10 000 JPY	Total des primes versées (1)
	10 000 JPY	20 000 JPY	(1) × 1/2 + 5 000 JPY
	20 000 JPY		15 000 JPY
Assurance à court terme		2 000 JPY	Total des primes versées (2)
	2 000 JPY	4 000 JPY	(2) × 1/2 + 1 000 JPY
	4 000 JPY		3 000 JPY

1.1.3. Barème d'imposition

Revenu imposable (JPY)		Taux d'impôt (%)	Montants déductibles pour chaque tranche (JPY)
Plus de	Pas plus de	(A)	(B)
	3 300 000	10	
3 300 000	9 000 000	20	330 000
9 000 000	18 000 000	30	1 230 000
18 000 000		37	2 490 000

Note : Réduction d'impôt proportionnelle (C) : 10 % du montant calculé (plafond : 125 000 JPY).

Le montant de l'impôt est obtenu en multipliant le revenu imposable par le taux d'impôt (A) et en déduisant le montant (B). De plus, une réduction d'impôt proportionnelle (C) est accordée. À partir de 2007, la réduction sera abolie.

Par exemple, l'impôt sur le revenu dû au titre d'un revenu imposable de 7 millions de JPY est de :

$$7\,000\,000 \times 0.20 (A) - 330\,000 (B) - 107\,000 (C) = 963\,000 \text{ JPY.}$$

À compter de 2007, le barème d'imposition sera modifier comme suit :

Revenu imposable (JPY)		Taux d'impôt (%)	Montants déductibles pour chaque tranche (JPY)
Plus de	Pas plus de	(A)	(B)
	1 950 000	5	–
1 950 000	3 300 000	10	97 500
3 300 000	6 950 000	20	427 500
6 950 000	9 000 000	23	636 500
9 000 000	18 000 000	33	1 536 000
18 000 000		40	2 796 000

1.2. Impôts sur le revenu des administrations infranationales

1.2.1. Description générale du système

Les impôts locaux sur le revenu se composent de la taxe d'habitation perçue par les préfectures et de la taxe d'habitation perçue par les grandes agglomérations, villes et villages, les deux impôts étant recouvrés ensemble.

1.2.2. Assiette de l'impôt

L'assiette de l'impôt préfectoral et municipal est le revenu imposable augmenté d'un montant fixe par tête. Ledit revenu imposable est identique à celui calculé lors de l'année fiscale précédente dans le cadre de la perception de l'impôt dû à l'administration nationale (voir ci-dessous).

Remarque : Le calcul du revenu soumis à l'impôt local préfectoral et municipal diffère légèrement de celui soumis à l'impôt national. Par exemple, le montant de l'abattement forfaitaire, de l'abattement au titre du conjoint et de l'abattement pour personnes à charge est de 330 000 JPY, le montant de l'abattement spécial pour personnes à charge est de 450 000 JPY, etc.

1.2.3. Taux de l'impôt

- Le taux standard fixe (annuel) de la taxe d'habitation perçue par les préfectures est de 1 000 JPY.
- Le taux standard fixe (annuel) de la taxe d'habitation perçue par les municipalités est de 3 000 JPY.
- Le taux standard de la taxe d'habitation perçue par les préfectures et les municipalités s'établit comme suit :

Revenu imposable (JPY)		Taux d'impôt (%)	Montants déductibles pour chaque tranche (JPY)
Plus de	Pas plus de	(A)	(B)
Impôt préfectoral			
	7 000 000	2	–
7 000 000	–	3	70 000
Impôt municipal			
	2 000 000	3	–
2 000 000	7 000 000	8	100 000
7 000 000	–	10	240 000

Note : Réduction d'impôt proportionnelle (C) : 15 % (7.5%) du montant calculé (plafond : 40 000 JPY) (plafond : 20 000 JPY)

Le montant de l'impôt s'obtient en multipliant le revenu imposable par le taux d'impôt (A) et en déduisant le montant (B). De plus, une réduction d'impôt proportionnelle (C) est accordée depuis l'exercice fiscal 1999. À partir de l'exercice budgétaire 2006 (juin 2006), le taux de réduction sera réduit de 15 % à 7.5 % et le plafond sera abaissé de 40 000 JPY à 20 000 JPY.

Les calculs qui figurent dans cette étude sont fondés sur les moyennes pondérées pour l'année civile 2006 (à partir de l'exercice budgétaire 2007, la réduction sera supprimée). Par exemple, l'impôt sur le revenu dû au titre d'un revenu imposable de 3 millions de JPY est de :

$$3\,000\,000 \times (0.02 + 0.08)(A) - 100\,000 (B) - 30\,000 (C) = 170\,000 \text{ JPY.}$$

À partir de l'exercice budgétaire 2007, le barème d'imposition sera réformé et le taux de l'impôt proportionnel sera de 10 % (taxe d'habitation de 4 % au niveau des préfectures et de 6 % au niveau des municipalités).

1.2.4. Taux d'impôt sélectionné pour la présente étude

Les taux en vigueur dans l'ensemble du pays, tels qu'ils sont décrits ci-dessus. Les taux d'impôt local sur le revenu choisis aux fins de cette étude représentent une moyenne pour l'ensemble du pays.

2. Cotisations sociales obligatoires versées à des régimes de caractère public

2.1. Cotisations salariales

2.1.1. Retraite

7.321 % de la rémunération totale (rémunération de base plus primes) jusqu'au maximum soumis à cotisation (soit 620 000 JPY par mois).

2.1.2. Maladie

4.1 % de la rémunération totale (rémunération de base plus primes) jusqu'au maximum soumis à cotisation (soit 980 000 JPY par mois).

2.1.3. Chômage

0.8 % de la rémunération totale.

2.1.4. 2.14-15. Accidents du travail et allocations familiales

Aucune cotisation.

2.2. Cotisations patronales

2.2.1. Retraite

7.321 % de la rémunération totale jusqu'au maximum soumis à cotisation (soit 620 000 JPY par mois).

2.2.2. Maladie

4.1 % de la rémunération totale jusqu'au maximum soumis à cotisation (soit 980 000 JPY par mois).

2.2.3. Chômage

1.15 % de la rémunération totale.

2.2.4. Accidents du travail

Entre 0.5 et 12.9 % de la rémunération totale, (0.45 % à 11.8 % de la rémunération totale à compter du 1^{er} avril 2006), le taux de cotisation dépendant du taux d'accidents relevé dans chaque secteur d'activités au cours des trois dernières années, ainsi que d'autres facteurs. On dénombre actuellement 31 taux pour 51 secteurs d'activités (51 à compter du 1^{er} avril 2006).

2.2.5. Abattement pour charges de famille

0.09 % de la rémunération totale.

3. Prestations sociales d'application générale

3.1. Prestations liées la situation de famille

Non disponibles.

3.2. Prestations pour enfants à charge

5 000 JPY (par mois) pour le premier et le deuxième enfants jusqu'au 1^{er} mars suivant leur neuvième anniversaire (douzième anniversaire à compter du 1^{er} avril 2006) et 10 000 JPY (par mois) pour les enfants suivants jusqu'au 1^{er} mars suivant leur neuvième anniversaire (douzième anniversaire à compter du 1^{er} avril 2006).

4. Principales modifications apportées au système fiscal et au régime des prestations sociales depuis 1998

Dans le cadre de la réforme fiscale de l'exercice budgétaire 1999, le taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques perçu par l'administration centrale a été ramené de 50 % à 37 %. Le taux maximal de la taxe locale d'habitation a été abaissé de 15 % à 13 %. Une réduction d'impôt proportionnelle a été accordée sur l'impôt national sur le revenu et sur la taxe locale d'habitation. Son montant est égal à 20 % (taxe locale d'habitation : 15 %) du montant de l'impôt avant réduction ou à 250 000 JPY (taxe locale d'habitation : 40 000 JPY), selon celui de ces deux chiffres qui est le plus faible.

Dans le cadre de la réforme fiscale de l'exercice budgétaire 2005, le taux de réduction était abaissé de 20 % à 10 % (taxe locale d'habitation : de 15 % à 7.5 %), le plafond était ramené de 250 000 JPY à 125 000 JPY (taxe locale d'habitation : de 40 000 JPY à 20 000 JPY) à partir de 2006 (taxe locale d'habitation : exercice budgétaire 2006). Par ailleurs, dans le

cadre de la réforme fiscale de l'exercice budgétaire 2006, la réduction sera abolie à partir de 2007 (taxe locale d'habitation : exercice budgétaire 2007).

Dans le cadre de la réforme fiscale de l'exercice budgétaire 2006, la structure progressive des taux de l'impôt national sur le revenu sera réformée et comprendra désormais six tranches d'imposition auxquelles s'appliqueront des taux compris entre 5 % et 40 % tandis que le taux de la taxe locale d'habitation sera de 10 %.

L'âge maximal des enfants à charge ouvrant droit à des prestations a été porté de trois à six ans à compter du 1^{er} juin 2001, de six à neuf ans à compter du 1^{er} avril 2004 et de neuf à 12 ans à compter du 1^{er} avril 2006.

5. Rubrique pour mémoire

5.1. Calcul du salaire annuel brut moyen

La source des calculs est l'ouvrage intitulé *Basic Survey on Wage Structure*, publié par le ministère de la Santé, du Travail et des Services sociaux : une étude portant sur tous les établissements du pays comptant au moins dix employés à titre permanent et contenant des statistiques relatives à la rémunération contractuelle mensuelle en espèces perçue en juin et autres rémunérations en espèces annuelles spéciales (telles que les primes) perçues par différents types de salariés. Les salariés de sexes masculin et féminin des industries manufacturières, des mines et carrières, des secteurs de l'approvisionnement en électricité, en gaz et en eau, de la construction, du commerce de gros et de détail, de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que du secteur de l'intermédiation financière appartenant à un groupe d'âge moyen constituent le point de départ. Leur salaire brut annuel est calculé en multipliant leur rémunération en espèces par 12 et en ajoutant le montant des autres rémunérations spéciales versées en espèces chaque année. Dans *Basic Survey*, les indemnités de maladie et de chômage sont exclues de la rémunération en espèces qui englobe cependant la moyenne des primes et des heures supplémentaires.

Basic Survey couvre l'ensemble du pays et ne formule aucune hypothèse particulière sur le lieu de résidence du salarié moyen.

5.2. Principales cotisations patronales aux régimes privés de retraite, santé, etc.

Aucune information disponible.

Valeur des paramètres 2006

Salaire moyen	Ave_earn	5 035 230	Estimation du Secrétariat
Abattements pour l'impôt perçu par l'administration centrale	basic_al	380 000	
	spouse_al	380 000	
	child_al	380 000	
Déduction au titre des revenus d'activité	emp_inc_min	650 000	
	emp_inc_sch	0.4	1 800 000
		0.3	3 600 000
		0.2	6 600 000
		0.1	10 000 000
		0.05	
Barème d'imposition de l'administration centrale	tax_sch	0.1	3 300 000
		0.2	9 000 000
		0.3	18 000 000
		0.37	
Réduction de l'impôt perçu par l'administration centrale	cgtax_redn_rt	0.10	
	cgtax_redn_max	125 000.00	
Abattements au titre de l'impôt perçu par les administrations infranationales	s_basic_al	330 000	
	s_spouse_al	330 000	
	s_child_al	330 000	
Impôt préfectoral	pref_per_cap	1 000	
Impôt municipal	mun_per_cap	3 000	
	local_sch	0.05	2 000 000
		0.10	7 000 000
		0.13	
Réduction de l'impôt perçu par l'administration locale	loctax_redn_rt	0.10625	
	loctax_redn_max	28 333.33	
Cotisations de sécurité sociale	SSC_pens	0.07321	
	pens_ceil	7 440 000	
	SSC_sick	0.041	
	sick_ceil	11 760 000	
	SSC_unemp	0.008	
Taux de cotisation des employeurs	SSC_empr_unemp	0.0115	
	SSC_empr_oth	0.005525	

Équations fiscales 2006

Dans le système japonais, les équations fiscales ont principalement une base individuelle et les abattements au titre d'un conjoint ou d'enfants, ne visent que le calcul de l'impôt dû par le principal apporteur de revenu (comme le montre l'indicateur « Intervalle » du tableau qui suit).

Les fonctions utilisées dans les équations (Taper, MIN, Tax, etc.) sont décrites dans la note technique pertinente. Les noms de variables sont définis dans le tableau des paramètres qui précède, dans le tableau des équations, ou bien se composent des variables standards « married » et « children ». Les entrées composées d'une variable et de l'afixe « _total » indiquent la somme de la valeur de la variable pertinente pour le principal apporteur de revenu et son conjoint et les entrées composées d'une variable et des affixes « _princ » et « _spouse » indiquent les valeurs respectives pour chacune des deux personnes concernées. Les équations pour une seule personne correspondent à celles visant le principal apporteur de revenu et, dans ce cas, les valeurs « _spouse » sont nulles.

Ligne dans le tableau par pays et étapes intermédiaires	Nom de la variable	Intervalle	Équation
1. Salaire	Earn		
2. Abattements :			
	tax_al= basic_al + spousal_al+child_al + work_al + SSC	P	basic_al + Married*(earn=0)*spouse_al + Children*child_al + MAX(emp_inc_min, Tax(earn, emp_inc_sch)) + SSC
	tax_al= basic_al + work_al + SSC	S	basic_al + MAX(emp_inc_min, Tax(earn, emp_inc_sch)) + SSC
3. Crédits d'impôt	taxbl_cr	B	0
4. Revenu imposable pour l'administration centrale	tax_inc	B	Positive(earn-tax_al)
5. Impôt dû à l'administration centrale avant crédits	CG_tax_excl	B	Positive(Tax(tax_inc, tax_sch)-MINA(cgtax_redn_rt*Tax(tax_inc, tax_sch), cgtax_redn_max))
6. Crédits d'impôt	tax_cr	B	0
7. Impôt perçu par l'administration centrale	CG_tax	B	CG_tax_excl
8. Impôts perçus par les administrations infranationales			
Revenu imposable pour les administrations infranationales	local_inc_princ	P	Positive(earn-(s_basic_al+Married*(earn_sp=0)*s_spouse_al+Children*s_child_al+MAX(emp_inc_min, Tax(earn, emp_inc_sch)) + SSC))
	local_inc_sp	S	Positive(earn-(s_basic_al+MAX(emp_inc_min, Tax(earn, emp_inc_sch)) + SSC))
Impôt	local_tax	P	pref_per_cap+mun_per_cap+Positive(Tax(local_inc_princ, local_sch)-MINA(loctax_redn_rt*Tax(local_inc_princ, local_sch), loctax_redn_max))
		S	(earn>0)*(pref_per_cap+mun_per_cap+Positive(Tax(local_inc_sp, local_sch)-MINA(loctax_redn_rt*Tax(local_inc_sp, local_sch), loctax_redn_max)))
9. Cotisations salariales de sécurité sociale	SSC	B	SSC_pens*MIN(earn, pens_ceil)+SSC_sick*MIN(earn, sick_ceil)+SSC_unemp*earn
11. Prestations sociales	cash_trans	B	0
13. Cotisations patronales de sécurité sociale	SSC_empr	B	SSC_pens*MIN(earn, pens_ceil)+SSC_sick*MIN(earn, sick_ceil)+(SSC_empr_unemp+SSC_empr_oth)*earn

Code des intervalles des équations :

B, le calcul est effectué séparément, aussi bien en ce qui concerne le principal apporteur de revenu que son conjoint;

P, le calcul est effectué uniquement pour le principal apporteur de revenu (valeur zéro prise pour les calculs concernant le conjoint).

Annexes

<i>Annexe A.</i> Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres de L'OCDE, 1990-2004	470
<i>Annexe B.</i> Source des données concernant les gains	472
<i>Annexe C.</i> Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006 . .	473
<i>Annexe D.</i> Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004	474

Tableau A.1. Recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB aux prix du marché, 1990-2004

	Total des recettes fiscales			Impôt sur le revenu des personnes physiques			Cotisations de sécurité sociale						Ensemble des autres	
	1990	1995	2004	1990	1995	2004	Salariés			Employeurs			1990	1995
							1990	1995	2004	1990	1995	2004		
Australie	28	29	31	12	12	13	0	0	0	0	0	0	16	17
Autriche	40	41	43	8	9	10	6	6	6	6	7	7	19	19
Belgique	42	44	45	13	14	14	4	4	4	9	9	8	16	16
Canada	36	36	33	15	13	12	2	2	2	3	3	3	17	17
République tchèque	-	38	38	-	5	5	-	4	4	-	10	10	-	19
Danemark	47	49	49	25	26	25	1	1	1	0	0	0	21	22
Finlande	44	46	44	15	14	13	1	3	2	9	10	9	18	19
France	42	43	43	4	5	7	6	6	4	11	11	11	21	21
Allemagne	36	37	35	10	10	8	6	6	6	7	7	7	13	13
Grèce	29	32	35	4	4	5	4	4	5	4	5	6	16	19
Hongrie	-	42	38	-	7	7	-	2	2	-	12	9	-	21
Islande	31	31	39	8	10	14	0	0	0	1	2	3	22	19
Irlande	33	32	30	11	10	8	2	2	1	3	3	3	18	18
Italie	38	40	41	10	10	10	2	3	2	9	8	9	17	19
Japon	29	27	26	8	6	5	3	4	4	4	4	5	14	13
Corée	19	19	25	4	4	3	0	0	3	1	1	2	14	14
Luxembourg	36	37	38	8	8	7	4	4	5	5	5	5	19	21
Mexique	17	17	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	17
Pays-Bas	41	40	37	10	8	6	9	11	7	3	3	4	18	19
Nouvelle-Zélande	37	37	36	18	17	15	0	0	0	0	0	0	19	20
Norvège	42	41	44	11	11	10	3	3	3	7	6	6	20	21
Pologne ¹	-	37	34	-	8	4	-	11	14	-	-	-	-	17
Portugal	28	32	34	4	6	5	3	3	3	5	6	7	16	17
République slovaque	-	-	30	-	-	3	-	-	3	-	-	8	-	-
Espagne	32	32	35	7	8	6	2	2	2	8	8	8	15	15
Suède	53	48	50	20	16	16	0	2	3	14	11	11	19	19
Suisse	26	28	29	10	10	10	3	3	3	3	3	3	10	11
Turquie	20	23	31	5	5	5	1	1	3	2	1	3	11	15
Royaume-Uni	36	35	36	11	10	10	2	3	3	4	3	4	20	19
États-Unis	27	28	26	10	10	9	3	3	3	4	4	3	11	11

1. Total de cotisations de sécurité sociale.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Édition 2006.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/421756031274>

Tableau A.2. Produit des impôts sur le revenu des personnes physiques en pourcentage du PIB et du total des recettes fiscales, 1990-2004
(Pays percevant des impôts sur le revenu des collectivités décentralisées)

	Administration centrale						:	Administrations d'états et locales ¹					
	Pourcentage du		Pourcentage du		Pourcentage du			Pourcentage du		Pourcentage du		Pourcentage du	
	PIB	Total	PIB	Total	PIB	Total		PIB	Total	PIB	Total	PIB	Total
	1990		1995		2004	:	1990		1995		2004		
Belgique	8	20	7	17	7	16	:	5	12	6	15	6	15
Canada	9	25	8	23	7	22	:	6	16	5	15	4	13
Danemark	12	25	12	25	9	21	:	13	28	14	29	15	33
Finlande	7	15	6	12	5	13	:	9	19	9	19	8	18
Islande	5	15	5	16	6	19	:	4	12	5	15	7	20
Japon	0	20	0	15	0	11	:	0	8	0	8	0	7
Corée	0	20	0	18	0	11	:	0	1	0	1	0	1
Norvège	4	9	4	10	5	12	:	7	17	7	16	5	13
Espagne ²	7	20	7	22	4	12	:	1	2	1	2	2	6
Suède	5	9	1	3	-1	-1	:	15	29	15	31	16	33
Suisse	3	10	2	7	2	7	:	7	29	8	29	8	27
États-Unis	8	30	8	29	7	28	:	2	7	2	7	2	7

1. Il existe également des dispositifs de partage de l'impôt sur le revenu en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal.

2. A partir de 1997 l'Espagne a introduit un impôt sur le revenu des Régions autonomes; pour mémoire.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Édition 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/263580557185>

Source des données concernant les gains

Pays	Type d'échantillon	Source
Australie	Échantillon représentatif des salariés dans chaque industrie. Enquête trimestrielle.	Australian Bureau of Statistics « Average Weekly Earnings, Australia » and « Labour Force, Australia »
Autriche	Statistiques annuelles sur l'imposition des salaires	« Lohnsteuerstatistik »
Belgique	Données collectées ou estimées sur la base d'une enquête annuelle et des registres de sécurité sociale des salariés	Division statistiques du ministère de l'Économie (service public fédéral, économie, PME, travailleurs indépendants et énergie). Même source que les données sur « gains bruts annuels » de l'Eurostat.
Canada	Enquête mensuelle auprès de toutes les entreprises	Statistiques Canada, « Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail »
République tchèque	Données provenant d'enquête auprès des employeurs	Bureau national des statistiques
Danemark	Enquête sur les salaires effectués par la Confédération danoise du patronat	Rapport annuel de la Confédération danoise du patronat (Dansk Arbejds Giverforening)
Finlande	(1) Enquête de la Fédération finlandaise du patronat sur les salaires horaires en mensuels; (2) Enquête « non officielle » du patronat « Structure des statistiques sur les salaires » publiée par l'Office central des statistiques	« Statistiques sur les salaires » publiées par l'Office central des statistiques
France	Registres d'assurance sociale des employeurs	INSEE, « Déclarations Annuelles des Données Sociales » (DADS)
Allemagne	Enquête du Bureau fédéral de statistiques	Bureau national des statistiques
Grèce	Enquête effectuée par l'Institut de la Statistique et les établissements de la sécurité sociale	Service national de statistiques : statistiques sur le travail. Même source que les données sur « gains bruts annuels » de l'Eurostat
Hongrie	Enquêtes mensuelles auprès des entreprises ayant plus de cinq salariés	Bureau central de statistiques
Islande	Enquête mensuelle sur les salaires du secteur privé	Statistiques, Islande
Irlande	Enquête trimestrielle sur l'emploi, les gains et la durée du travail dans l'industrie	Office central de statistiques
Italie	Indicateurs trimestriels de salaires dans les secteurs industries et services (OROS)	Institut national de statistiques
Japon	Enquête de base sur la structure des salaires de l'ensemble des établissements employant plus de 10 salariés	Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Rapport annuel
Corée	Statistiques sur l'emploi	Ministère du Travail
Luxembourg	Fichiers mensuels agrégés des services de sécurité sociale	Office national des statistiques et Services de sécurité sociale
Mexique	Données administratives de l'Institut de sécurité sociale (Instituto Mexicano del Seguro Social (IMSS))	Commission sur « le salaire national minimum » (Comisión Nacional de Salarios Mínimos (CONASAMI))
Pays-Bas	Enquête sur l'emploi et le salaire	Bureau central de statistiques, Statline
Nouvelle-Zélande	L'enquête trimestrielle sur l'emploi est un sondage auprès des entreprises	Statistiques de Nouvelle-Zélande INFOS
Norvège	Échantillon d'entreprises (excluant l'agriculture, la pêche et les ménages privés). Les données sont basées sur les statistiques publiées du 3e trimestre	Statistiques sur les salaires
Portugal	Enquête du Ministère de l'Emploi effectuée en avril et octobre	Ministère de l'Emploi
Pologne	Estimations des différents secteurs	Bulletin mensuel des statistiques
République slovaque	Données trimestrielles et annuelles	Bureau national des statistiques
Espagne	Enquête trimestrielle auprès des entreprises	Instituto Nacional de Estadística « Encuesta Trimestral de Coste Laboral » (Enquête sur le coût du travail)
Suède	Enquête effectuée au mois de septembre par le patronat	Statistiques, Suède
Suisse	Personnes actives occupées selon la branche économique	La vie économique, SECO (secrétariat d'État à l'Économie) table B.8.1, www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04.html
Turquie	Enquête annuelle de l'industrie manufacturière	Institut national de statistiques
Royaume-Uni	1 % de l'échantillon du système de retenue à la source de l'impôt sur les salaires	Office national de statistiques, enquête annuelle sur les heures travaillées et le salaire (ASHE)
États-Unis	Enquête mensuelle du ministère du Travail par voie de questionnaire couvrant plus de 40 millions de travailleurs et de salariés non agricoles	Emploi, heures travaillées et salaires de l'étude sur les statistiques de l'emploi

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/378147035874>

Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006

	Unité monétaire	2006	
		Taux de change *	Parités de pouvoir d'achat **
Australie	AUD	1.33	1.39
Autriche	EUR	0.80	0.91
Belgique	EUR	0.80	0.89
Canada	CAD	1.13	1.29
République tchèque	CZK	22.72	14.57
Danemark	DKK	5.97	8.54
Finlande	EUR	0.80	0.94
France	EUR	0.80	0.90
Allemagne	EUR	0.80	0.94
Grèce	EUR	0.80	0.71
Hongrie	HUF	212.04	130.99
Islande	ISK	69.93	1.02
Irlande	EUR	0.80	91.73
Italie	EUR	0.80	0.84
Japon	JPY	116.26	128.09
Corée	KRW	954.19	758.73
Luxembourg	EUR	0.80	0.99
Mexique	MXN	10.91	7.35
Pays-Bas	EUR	0.80	0.91
Nouvelle-Zélande	NZD	1.55	9.85
Norvège	NOK	6.44	1.50
Pologne	PLZ	3.12	1.85
Portugal	EUR	0.80	0.66
République slovaque	SKK	29.94	0.78
Espagne	EUR	0.80	17.37
Suède	SEK	7.42	9.35
Suisse	CHF	1.26	1.76
Turquie	TRL	1.43	0.82
Royaume-Uni	GBP	0.55	0.62
États-Unis	USD	1.00	1.00

* Moyenne sur 11 mois des taux journaliers.

** Estimations basées sur les données publiées dans OCDE, Perspectives économique no 79, juin 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/367271315284>

Séries chronologiques conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004

Avertissement

Les tableaux qui figurent dans cette annexe contiennent des données publiées dans *Les impôts sur les salaires de 2003-2004* pour faciliter la lecture car le corps de ce rapport ne présente que des données concernant la période 2000-2005. Toutefois, l'utilisateur de ces données doit être conscient de leurs limites. En premier lieu, elles sont fondées sur la définition antérieure du salaire – le salaire de l'ouvrier moyen (OM). En second lieu, des changements sont intervenus dans les modes de déclaration de certains pays au cours de la période 1979-2004 et par conséquent la série chronologique ne peut être considérée comme complètement cohérente. Les ruptures les plus importantes de la série pour les années récentes sont les suivantes :

- a) Australie : depuis 2002, les taxes sur les salaires sont incluses dans les calculs. Elles sont exclues pour les années antérieures.
- b) Autriche : depuis 1998, les taxes sur les salaires sont incluses dans les calculs. Elles sont exclues pour les années antérieures.
- c) France : depuis 1997, les données concernant les rémunérations sont fondées sur des données statistiques améliorées.
- d) Japon : depuis 2002, des améliorations ont été apportées à la déclaration des cotisations de sécurité sociale.
- e) Corée : depuis 1997, le champ d'application des cotisations de sécurité sociale a été élargi.
- f) Pays-Bas : depuis 1999, le niveau moyen du salaire des travailleurs manuels est supposé égal à 90 % du salaire de l'ensemble des travailleurs de l'industrie y compris les travailleurs " à col blanc " et leurs superviseurs.

Tableau D.1 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs (en % des coûts de main d'œuvre), 1979-2004

	célibataire sans enfant															
	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29.6	30.4	27.4	27.8	28.3	28.3	28.6
Autriche	36.5	38.6	38.1	40.3	39.6	38.1	39.1	40.0	41.2	45.6	45.9	44.9	44.5	44.7	45.0	44.9
Belgique	47.4	49.8	49.2	51.0	53.5	53.2	53.7	54.6	56.3	56.6	56.9	56.2	55.6	55.1	54.6	54.2
Canada	23.2	24.7	25.6	26.9	29.0	27.2	29.0	30.8	31.5	32.3	31.1	31.8	30.4	32.2	32.4	32.3
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	42.6	43.2	42.9	42.7	42.7	42.6	42.9	43.2	43.6
Danemark	40.6	42.7	46.5	47.8	47.6	46.6	46.7	47.0	45.2	45.1	44.5	44.4	43.6	42.7	42.7	41.5
Finlande	41.6	42.4	43.2	45.2	45.5	46.2	44.5	49.3	51.2	48.9	47.4	47.3	45.9	45.2	44.4	43.8
France ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	49.1	48.7	48.1	48.2	48.3	48.2	48.3	47.4
Allemagne	40.8	41.9	43.4	44.5	45.1	45.5	46.4	46.4	50.2	52.3	51.9	51.8	50.8	51.1	51.9	50.7
Grèce	25.6	25.5	31.2	31.4	31.6	33.8	33.0	35.3	35.6	35.8	35.7	36.0	35.7	34.6	34.4	34.9
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	51.4	52.0	50.7	49.6	49.0	49.0	45.6	45.8
Islande	-	18.4	18.8	16.5	13.9	19.5	20.1	22.0	23.1	24.4	26.0	26.7	27.5	28.8	29.4	29.7
Irlande	33.9	34.7	40.1	42.4	42.8	40.6	39.8	40.0	36.9	33.9	32.4	28.9	25.8	24.5	24.2	23.8
Italie ²	45.3	47.3	50.5	50.0	49.4	51.2	48.8	49.2	50.3	51.5	47.2	46.7	46.1	46.1	45.4	45.7
Japon	16.7	17.3	17.7	21.6	21.4	20.4	21.5	21.2	19.5	20.7	24.0	24.1	24.2	29.8	26.7	26.6
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	6.9	12.4	16.1	16.5	16.6	16.1	16.3	16.6
Luxembourg	38.5	38.2	38.6	38.4	35.7	35.5	33.9	34.9	34.3	35.2	34.6	35.5	33.9	31.3	31.5	31.9
Mexique	-	-	-	-	-	23.5	24.4	26.6	27.2	20.8	14.1	15.4	14.4	16.1	17.2	15.4
Pays-Bas	48.0	48.3	52.0	49.9	49.5	47.0	46.5	45.7	44.8	43.6	44.3	45.1	42.3	35.5	35.2	43.6
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	43.5	43.1	42.3	41.8	42.6	42.7	41.2	36.8	37.5	37.4	37.3	37.2	36.9	36.9	36.8	36.9
Pologne ³	-	-	-	-	-	-	-	44.1	44.7	43.9	43.0	43.0	42.7	42.8	42.9	43.1
Portugal	28.1	29.9	32.3	34.9	34.5	33.9	33.2	33.3	33.7	33.9	33.4	33.5	32.5	32.6	32.6	32.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41.2	41.7	41.1	41.4	42.0
Espagne	36.4	37.4	38.0	36.6	37.9	35.9	36.5	38.0	38.5	39.0	37.5	37.6	37.9	38.2	37.7	38.0
Suède	50.7	50.8	50.6	50.9	51.7	52.7	46.0	45.6	49.3	50.7	50.5	49.5	48.5	47.6	47.9	48.0
Suisse	28.2	29.1	28.8	28.8	28.5	28.6	27.3	28.7	30.6	30.0	29.8	29.5	29.5	29.6	29.0	28.8
Turquie	53.9	47.7	44.8	37.0	40.2	40.1	41.2	40.0	35.3	40.7	30.3	40.4	43.6	42.5	42.2	42.7
Royaume-Uni	36.1	37.6	38.2	37.8	36.0	34.2	33.2	32.6	33.4	32.0	30.8	30.1	29.5	29.5	31.0	31.2
États-Unis	31.9	35.3	34.9	33.6	30.6	31.1	31.3	31.2	31.0	31.1	31.1	30.8	29.8	29.7	29.5	29.6

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. La France n'a pas déclaré de cotisations patronales de sécurité sociale pour la période 1979-1993.

2. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

3. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.2 Impôts sur le revenu (en % du salaire brut), 1979-2004
célibataire sans enfant

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.8	25.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	9.3	10.2	9.4	10.2	9.5	7.0	7.5	8.6	8.9	10.2	10.8	9.8	10.2	10.5	10.8	10.8
Belgique	15.2	18.7	25.5	26.4	25.9	25.3	25.9	26.1	27.2	27.6	27.9	27.9	27.8	27.2	26.7	26.6
Canada	18.3	19.0	18.8	19.4	21.4	20.0	20.4	21.1	21.7	22.1	20.8	21.1	19.3	17.9	18.0	17.8
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	8.5	10.0	10.4	10.2	10.1	10.0	10.4	10.8	11.4
Danemark	35.7	37.8	39.4	40.0	44.0	44.0	44.2	44.4	37.4	35.1	33.0	32.4	32.6	31.7	31.7	30.6
Finlande	26.7	27.3	29.5	30.5	30.8	30.8	28.3	28.6	29.3	28.0	26.3	26.6	25.9	25.4	24.9	24.2
France	8.5	8.6	8.4	7.4	6.8	6.7	8.1	8.5	8.8	10.5	14.3	13.4	13.5	13.6	13.2	13.1
Allemagne	16.0	16.4	17.1	18.1	18.6	18.6	18.4	18.3	20.8	21.2	21.2	21.5	20.1	20.4	20.8	19.6
Grèce	1.4	1.3	3.0	3.2	3.5	5.8	3.6	1.7	1.7	2.0	1.9	2.2	1.8	0.4	0.0	0.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	16.4	17.8	17.6	18.9	19.2	16.9	12.9	12.4
Islande	-	16.8	16.9	14.5	12.0	17.5	17.9	19.7	20.4	21.2	22.3	23.1	23.5	24.8	25.2	25.5
Irlande	23.7	23.4	24.6	26.8	27.9	25.5	24.7	23.9	22.4	20.5	19.3	15.2	12.0	11.4	11.1	10.6
Italie ¹	11.6	14.1	16.3	18.4	18.4	18.1	16.3	15.8	17.5	18.8	20.0	19.3	18.6	19.1	18.2	18.6
Japon	7.6	8.5	9.0	8.8	8.5	7.9	8.5	8.4	6.4	8.0	6.1	6.2	6.2	5.6	5.9	5.9
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5	1.7	2.1	2.5	2.5	2.2	2.3	2.2
Luxembourg	17.4	16.8	17.4	16.7	14.0	13.5	11.8	12.7	13.1	13.8	12.1	12.6	10.8	8.3	8.5	8.9
Mexique	-	-	-	-	-	6.6	6.1	6.5	2.5	-1.2	0.0	1.3	1.9	2.1	2.8	3.0
Pays-Bas	14.8	13.5	12.0	11.3	11.9	12.1	11.5	12.2	6.7	6.5	6.3	7.6	8.8	7.0	6.0	8.5
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	25.7	24.7	23.3	22.7	22.7	25.9	24.4	20.9	21.8	21.7	21.6	21.4	21.0	21.0	20.9	20.9
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	17.2	18.1	16.9	6.6	6.6	6.0	6.1	6.0	6.1
Portugal	4.4	4.9	7.1	6.9	7.5	6.5	5.9	6.8	7.0	7.2	6.6	6.7	5.4	5.5	5.6	5.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.0	6.8	5.9	6.3	7.9
Espagne	10.1	11.3	12.2	10.6	12.7	10.4	11.3	12.3	13.2	13.8	11.8	12.1	12.6	13.0	12.3	12.7
Suède	36.5	36.1	35.5	35.6	36.6	37.0	28.0	28.5	28.7	28.5	27.2	25.8	24.6	23.4	23.8	24.0
Suisse	10.6	11.6	11.4	11.2	10.8	10.8	9.6	11.1	11.0	10.3	10.2	9.8	9.9	9.9	9.7	9.8
Turquie	42.0	35.2	30.2	22.9	22.4	23.5	27.1	27.4	25.2	23.9	15.2	14.7	14.9	15.1	14.8	15.4
Royaume-Uni	23.2	23.4	22.7	22.3	20.3	19.0	18.7	18.0	18.2	16.7	16.3	15.8	15.5	15.6	15.7	15.9
États-Unis	20.6	23.5	23.0	21.8	18.4	18.4	18.4	18.3	18.1	18.2	18.2	17.9	16.8	16.6	16.4	16.5

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.3 Impôts sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 1979-2004

	célibataire sans enfant															
	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.8	25.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	23.5	25.1	24.5	26.6	25.9	23.8	24.7	25.9	27.0	28.3	28.8	27.9	28.3	28.6	28.9	28.8
Belgique	25.3	28.8	37.0	38.5	38.0	37.4	37.9	39.2	41.1	41.5	41.9	41.9	41.7	41.2	40.7	40.5
Canada	20.8	22.0	22.3	23.3	25.4	23.8	25.0	26.3	27.1	27.7	26.5	27.1	25.5	24.4	24.6	24.7
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	22.0	23.2	22.9	22.7	22.6	22.5	22.9	23.3	23.9
Danemark	40.1	42.2	44.8	46.3	46.0	46.6	46.7	47.0	45.2	44.9	44.2	44.1	43.3	42.3	42.3	41.2
Finlande	29.4	30.0	32.2	34.2	34.2	34.0	31.7	35.7	38.0	35.8	33.7	33.6	32.4	31.5	31.0	30.3
France	20.3	20.5	22.6	22.6	23.5	25.0	25.2	26.9	27.4	28.1	27.7	26.8	27.0	26.8	26.8	26.7
Allemagne	31.6	32.6	33.9	35.0	35.7	36.0	36.6	36.6	40.5	42.3	41.9	42.0	40.7	41.0	41.8	40.5
Grèce	11.6	11.5	16.2	16.4	16.8	19.1	17.4	17.5	17.6	17.9	17.8	18.1	17.7	16.3	16.0	16.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	27.9	29.3	30.1	31.4	31.7	29.4	25.4	25.9
Islande	-	17.0	17.2	14.7	12.2	17.5	18.1	20.0	20.6	21.5	22.5	23.2	23.7	25.1	25.4	25.7
Irlande	28.1	28.1	33.1	35.3	35.7	33.3	32.4	32.7	29.2	26.0	24.3	20.3	16.9	16.4	16.0	15.7
Italie ¹	20.0	22.6	25.8	27.0	27.3	26.7	25.3	25.8	27.5	29.0	29.1	28.5	27.8	28.3	27.4	27.8
Japon	12.5	13.2	13.1	15.8	15.5	14.9	15.5	15.4	13.4	15.0	16.1	16.2	16.2	19.3	17.5	17.4
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	4.8	5.6	8.8	9.2	9.2	8.9	9.2	9.3
Luxembourg	29.3	28.8	29.5	28.9	26.2	25.9	24.1	25.2	25.6	26.4	25.8	26.6	24.8	22.1	22.3	22.7
Mexique	-	-	-	-	-	11.1	10.9	11.3	7.7	1.4	1.6	2.9	3.4	3.7	4.4	4.5
Pays-Bas	35.5	35.8	40.4	38.0	37.4	35.6	40.4	41.8	40.5	39.3	35.4	36.2	32.9	28.6	29.0	34.4
Nouvelle-Zélande	26.0	26.8	26.6	27.9	26.1	23.4	23.8	24.0	24.5	21.6	19.4	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	34.4	33.8	33.0	32.7	33.6	33.8	32.2	28.7	29.6	29.5	29.4	29.2	28.8	28.8	28.7	28.7
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	17.2	18.1	16.9	31.4	31.4	31.0	31.1	31.2	31.5
Portugal	14.4	15.4	18.1	18.4	18.5	17.4	17.6	16.9	18.0	18.2	17.6	17.7	16.4	16.5	16.6	16.6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.8	19.6	18.7	19.1	21.3
Espagne	15.7	16.9	18.1	16.9	18.7	16.4	17.3	18.4	19.6	20.2	18.2	18.5	18.9	19.3	18.6	19.0
Suède	36.5	36.1	35.5	35.6	36.6	37.0	28.0	29.5	32.6	34.5	34.1	32.8	31.7	30.4	30.7	31.0
Suisse	20.9	21.9	21.5	21.5	21.1	21.2	19.9	21.4	22.5	21.9	21.7	21.3	21.4	21.4	21.0	20.9
Turquie	49.0	42.2	38.2	31.3	31.8	32.6	34.8	34.3	30.5	33.1	22.9	28.7	30.9	30.1	29.8	30.4
Royaume-Uni	29.7	31.2	31.7	31.3	29.3	27.3	26.2	25.6	26.7	25.2	24.4	23.6	23.1	23.2	24.2	24.4
États-Unis	26.8	30.2	29.7	28.9	25.6	26.0	26.0	26.0	25.8	25.8	25.8	25.5	24.4	24.3	24.1	24.2

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.4 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées
(en % des coûts de main-d'œuvre) 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21.2	22.4	18.6	19.2	20.4	16.1	17.2
Autriche	20.5	23.9	24.3	25.6	24.4	23.3	24.7	24.3	27.2	32.2	31.6	29.5	29.0	29.5	29.5	28.8
Belgique	33.1	36.0	35.3	38.4	41.6	36.1	37.3	38.6	40.3	40.8	41.2	40.5	40.3	39.7	39.1	35.6
Canada	11.7	13.5	13.3	15.2	17.4	15.7	18.5	20.6	21.7	23.4	21.2	22.2	20.4	23.1	23.1	23.0
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	23.1	28.5	31.2	24.4	22.7	24.5	24.5	27.1	29.5
Danemark	30.9	33.6	37.5	37.7	35.5	32.4	32.5	32.5	30.9	31.3	31.1	31.0	30.7	30.1	30.1	29.8
Finlande	32.4	33.2	32.7	35.6	35.8	34.8	32.5	38.1	42.1	40.8	39.6	39.9	38.8	38.3	37.6	36.8
France ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	39.5	39.5	38.9	39.8	39.4	39.5	39.9	39.0
Allemagne	30.7	30.9	33.3	34.2	32.7	34.0	34.3	33.6	37.3	35.6	34.4	33.3	32.7	32.2	33.4	32.2
Grèce	9.3	9.3	14.5	22.9	30.3	32.0	30.5	34.3	34.9	36.2	35.8	36.1	35.9	35.0	34.4	34.9
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	37.4	40.8	35.9	35.0	32.8	33.9	30.3	31.3
Islande	-	6.2	4.6	-3.0	-4.8	-11.4	-14.0	-11.2	-10.9	-2.8	5.8	7.6	7.8	9.5	10.4	11.7
Irlande	20.4	22.7	27.4	30.0	30.6	30.0	29.4	29.9	26.8	23.8	20.1	15.5	12.8	9.1	6.4	5.9
Italie ²	40.9	41.1	42.3	43.9	44.6	43.9	40.7	42.4	44.9	43.3	37.0	36.5	35.4	36.0	35.7	36.2
Japon	11.2	11.9	12.3	16.0	15.9	14.8	15.3	16.0	15.1	15.6	19.8	20.2	20.4	26.2	22.9	23.8
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	6.0	11.6	15.4	15.8	15.9	15.5	15.8	15.8
Luxembourg	20.1	19.5	18.1	18.1	15.3	14.0	14.3	12.5	12.7	13.0	10.7	11.4	11.5	9.2	9.2	9.3
Mexique	-	-	-	-	-	23.5	24.4	26.6	27.2	20.8	14.1	15.4	14.4	16.1	17.2	15.4
Pays-Bas	39.4	39.7	43.6	41.2	41.1	38.7	40.1	35.7	34.9	33.0	34.1	35.5	33.0	25.1	24.5	34.3
Nouvelle-Zélande	10.4	16.8	17.5	15.5	24.3	18.0	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	15.5	16.7	18.8	19.4	20.7
Norvège	32.6	30.1	28.5	28.0	28.4	28.0	26.4	23.0	24.4	24.9	26.2	26.9	26.9	27.3	27.5	27.8
Pologne ³	-	-	-	-	-	-	-	36.8	39.3	38.9	38.1	38.2	37.8	41.2	37.9	41.5
Portugal	24.3	25.8	27.5	31.4	29.7	26.5	25.4	25.3	26.6	26.8	26.0	26.2	24.1	23.6	23.7	22.5
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25.2	28.5	28.2	32.3	27.2
Espagne	31.9	32.7	33.4	32.4	34.1	31.6	32.6	32.9	33.3	33.7	30.4	30.6	31.1	31.5	30.9	31.6
Suède	42.5	42.9	43.2	42.5	43.0	45.5	37.7	37.7	42.2	45.2	44.4	42.6	41.1	40.3	40.8	41.2
Suisse	19.2	20.6	19.9	19.0	18.3	18.6	18.0	17.3	18.9	17.7	17.8	17.7	17.9	18.1	17.5	17.2
Turquie	53.9	47.7	44.8	37.0	40.2	40.1	41.2	40.0	35.3	40.7	30.3	40.4	43.6	42.5	42.2	42.7
Royaume-Uni	25.2	26.8	26.6	26.2	25.6	25.1	24.3	23.8	26.1	24.8	23.3	21.4	18.1	17.3	17.4	18.0
États-Unis	23.5	26.8	27.7	26.7	25.5	24.7	24.8	24.7	24.4	24.1	21.1	21.3	18.3	17.8	15.6	16.4

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. La France n'a pas déclaré de cotisations patronales de sécurité sociale pour la période 1979-1993.

2. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

3. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.5 Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23.7	24.9	22.8	23.3	24.0	24.0	24.3
Autriche	6.5	7.6	6.6	7.6	6.4	3.1	3.8	2.8	3.5	5.0	9.2	8.2	8.7	9.0	9.3	8.1
Belgique	8.0	11.6	18.4	19.3	19.1	14.2	15.0	15.5	16.1	16.5	17.0	17.1	17.1	16.7	15.9	15.2
Canada	9.7	10.6	9.0	10.3	12.3	10.9	12.1	10.3	11.2	12.6	10.2	16.9	15.3	14.1	14.2	13.9
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	2.5	4.5	5.2	4.3	4.2	4.0	4.5	4.9	5.3
Danemark	30.3	32.6	33.8	34.3	35.7	35.6	36.0	36.2	29.4	27.8	26.2	25.7	26.2	25.7	25.7	25.4
Finlande	20.9	21.9	23.8	25.3	25.2	23.7	21.8	23.3	29.3	28.0	26.3	26.6	25.9	25.4	24.9	24.2
France	0.4	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	1.0	1.7	1.9	3.7	7.6	7.6	7.0	7.1	7.1	7.1
Allemagne	9.9	9.7	10.5	10.9	8.6	9.2	8.7	7.9	9.6	1.0	0.0	-0.9	-1.7	-2.4	-1.6	-2.8
Grèce	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	3.7	0.5	0.5	0.8	2.5	1.9	2.3	2.0	0.9	0.0	0.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	16.4	17.8	12.0	12.6	9.2	8.0	4.6	4.7
Islande	-	10.2	9.4	6.4	4.8	1.3	0.3	2.5	3.6	6.8	11.3	12.0	12.6	13.3	13.3	14.0
Irlande	11.5	13.0	14.0	16.2	17.9	17.0	16.2	15.9	15.4	14.1	10.1	5.0	2.9	2.5	2.2	2.2
Italie ¹	9.4	10.8	12.5	16.2	15.2	14.8	12.7	11.9	14.0	15.3	15.8	14.9	13.4	11.9	11.3	11.9
Japon	1.8	2.8	3.3	2.8	2.7	1.9	2.4	2.8	1.6	2.6	1.5	2.0	2.0	1.4	1.6	2.7
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	1.5	0.9	1.3	1.7	1.8	1.6	1.7	1.4
Luxembourg	3.4	3.1	2.7	2.2	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mexique	-	-	-	-	-	6.6	6.1	6.5	2.5	-1.2	0.0	1.3	1.9	2.1	2.8	3.0
Pays-Bas	12.5	11.2	9.6	8.4	8.9	9.2	10.1	9.5	4.4	3.5	4.8	4.9	8.3	6.4	5.7	8.3
Nouvelle-Zélande	17.0	21.5	21.7	24.8	24.3	20.3	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	19.5	19.5	20.1	20.3	20.7
Norvège	17.5	17.0	15.6	15.0	15.2	18.6	17.8	15.9	17.0	17.1	17.4	17.1	18.1	18.2	18.0	18.0
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	15.3	16.1	14.7	4.6	4.7	4.0	4.2	4.0	4.1
Portugal	4.0	4.0	6.0	6.0	6.0	2.1	1.2	1.1	3.3	3.1	2.4	2.7	0.1	0.3	0.3	0.4
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.0	3.5	2.6	3.1	-5.3
Espagne	6.1	6.7	7.5	5.9	8.3	5.3	6.4	5.6	6.4	6.8	2.5	3.0	3.6	4.2	3.5	4.3
Suède	33.7	33.7	33.3	33.9	35.0	35.7	28.0	28.5	28.7	28.5	27.2	25.8	24.6	23.4	23.8	24.0
Suisse	6.3	7.2	6.1	6.4	6.0	5.8	5.4	5.7	5.7	5.1	5.0	4.9	5.0	5.1	5.0	5.1
Turquie	42.0	35.2	30.2	22.9	22.4	23.5	27.1	27.4	25.2	23.9	15.2	14.7	14.9	15.1	14.8	15.4
Royaume-Uni	19.3	19.8	18.6	17.9	16.5	15.5	15.4	15.0	16.6	15.1	15.2	13.3	10.2	9.3	7.9	8.1
États-Unis	11.6	14.4	15.2	14.5	13.0	11.5	11.3	11.3	11.0	10.7	7.4	7.6	4.3	3.9	1.5	2.4

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Tableau D.6 Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées
(en % du salaire brut) 1979-2004, couple marié avec un seul salaire et ayant deux enfants

	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.8	17.5	13.5	14.2	15.6	11.1	12.2
Autriche	4.2	7.1	7.8	8.6	7.3	5.6	6.9	6.5	9.5	10.7	10.0	7.6	8.2	8.9	8.9	8.0
Belgique	5.0	9.1	19.8	22.6	22.1	14.5	16.0	17.8	19.5	20.2	20.7	21.1	21.6	21.0	20.4	16.4
Canada	9.0	10.4	9.4	11.0	13.1	11.8	14.0	15.5	16.6	18.2	15.9	16.9	14.8	14.3	14.2	14.4
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-4.5	3.3	7.1	-2.1	-4.3	-2.0	-1.9	1.5	4.9
Danemark	30.3	33.1	35.5	35.9	33.5	32.4	32.5	32.5	30.9	31.1	30.7	30.7	30.2	29.7	29.7	29.4
Finlande	18.2	18.9	19.7	22.6	22.5	20.0	17.0	21.5	26.3	25.7	23.9	24.3	23.5	22.8	22.6	21.7
France	6.8	6.6	6.4	7.7	9.3	10.9	11.2	13.1	13.8	15.3	15.0	15.0	14.4	14.6	15.0	15.1
Allemagne	19.9	19.8	22.2	23.1	21.2	22.5	22.4	21.5	25.0	22.1	20.7	19.6	18.9	18.3	19.4	18.1
Grèce	-7.7	-7.7	-4.1	-4.1	15.1	16.9	14.2	16.3	16.7	18.4	17.8	18.2	17.9	16.8	16.0	16.6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	7.3	12.9	9.1	11.6	9.9	8.5	4.4	6.1
Islande	-	4.5	2.7	-5.2	-6.8	-14.2	-16.9	-14.0	-14.5	-6.8	1.3	3.2	3.0	4.7	5.3	6.6
Irlande	13.4	14.9	19.0	21.5	22.1	21.5	20.8	21.3	17.9	14.6	10.5	5.4	2.3	-0.7	-3.7	-4.2
Italie ¹	12.1	11.5	13.6	18.1	20.3	15.8	15.5	15.9	19.6	17.0	15.5	14.8	13.5	14.9	14.4	15.2
Japon	6.7	7.6	8.0	9.8	9.7	8.9	9.4	9.8	8.6	9.6	11.5	12.0	12.0	15.1	13.2	14.3
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	3.8	4.7	8.0	8.4	8.5	8.3	8.7	8.4
Luxembourg	8.1	7.3	5.9	5.5	2.8	1.2	1.6	-0.6	1.2	1.3	-1.3	-0.8	-0.7	-3.0	-3.0	-2.9
Mexique	-	-	-	-	-	11.1	10.9	11.3	7.7	1.4	1.6	2.9	3.4	3.7	4.4	4.5
Pays-Bas	24.8	25.1	29.9	27.2	27.0	25.5	33.2	31.1	29.8	27.9	23.6	25.0	22.1	17.1	17.3	23.6
Nouvelle-Zélande	10.4	16.8	17.5	15.5	24.3	18.0	20.8	22.2	22.4	16.2	14.1	15.5	16.7	18.8	19.4	20.7
Norvège	21.8	18.8	17.0	16.7	17.1	16.8	15.2	13.1	14.9	15.4	16.8	17.6	17.5	18.0	18.2	18.4
Pologne ²	-	-	-	-	-	-	-	6.4	10.1	9.5	25.4	25.6	25.0	29.2	25.3	29.5
Portugal	9.9	10.5	12.3	13.9	12.5	8.6	7.1	7.0	9.2	9.4	8.4	8.7	6.1	5.4	5.6	4.1
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-3.2	1.4	0.9	6.6	1.2
Espagne	9.8	10.6	12.0	11.3	13.8	10.8	12.2	11.7	12.8	13.2	8.9	9.3	10.0	10.5	9.8	10.6
Suède	25.9	25.9	25.9	24.6	25.2	27.5	17.0	19.1	23.1	27.2	26.0	23.7	21.8	20.8	21.4	21.9
Suisse	11.0	12.5	11.7	10.6	9.9	10.1	9.6	8.8	9.5	8.2	8.4	8.2	8.4	8.6	8.1	8.0
Turquie	49.0	41.4	38.2	31.3	31.8	32.6	34.8	34.3	30.5	33.1	22.9	28.7	30.9	30.1	29.8	30.4
Royaume-Uni	17.7	19.4	19.0	18.5	17.8	17.3	16.5	15.9	18.6	17.3	16.2	14.1	10.7	9.9	9.3	9.8
États-Unis	17.7	21.0	21.9	21.6	20.2	19.0	19.0	18.9	18.6	18.3	15.0	15.3	12.0	11.5	9.2	10.0

Note: Afin de produire des données consistantes, de 1996 à 2001 les données de l'Australie ont été révisées en incluant les impôts sur les salaires. Les données avant cette période ne sont pas disponibles sur la même base.

1. A partir de 1990, les données concernant les salaires ont été révisées et ne concernent plus que les ouvriers.

2. Le pays n'a pas envoyé sa soumission pour 2004, par conséquent la structure du système de l'impôt et des prestations sociales a été mise à jour en utilisant de sources externes. Étant donné le potentiel d'erreur, le lecteur devrait faire attention en analysant les résultats.

Table des matières

La synthèse	11
1. Introduction	11
2. Examen des résultats pour 2006	12
Étude spéciale : le régime fiscal des salaires minimums	23
1. Introduction	23
2. Niveaux de salaires minimums	25
3. Valeur des salaires minimums après impôt	28
4. Coûts minimums de main-d'œuvre	30
5. Résumé et remarques finales	34

Partie I

Comparaisons internationales

Charges fiscales, estimations 2006	38
I.1. Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	44
Graphique : par catégorie de famille	45
I.2. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	46
Graphique : par catégorie de famille	47
I.3. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	48
Graphique : par catégorie de famille	49
I.4. Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	50
Graphique : par catégorie de famille	51
I.5. Cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	52
Graphique : par catégorie de famille	53
I.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	54
Graphique : par catégorie de famille	55

I.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	56
Graphique. par catégorie de famille	57
I.8. Augmentation de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	58
I.9. Augmentation du revenu net après augmentation de 1 % des coûts de main-d'œuvre (%), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	59
I.10. Salaire brut annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	60
I.11. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	62
Charges fiscales, résultats définitifs 2005	64
I.12. Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	67
I.13. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	68
I.14. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	69
I.15. Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	70
I.16. Cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	71
I.17. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	72
I.18. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	73
I.19. Augmentation de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	74
I.20. Augmentation du revenu net après augmentation de 1 % des coûts de main-d'œuvre (%), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	75
I.21. Salaire brut annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	76
I.22. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2005	
Tableau : par catégorie de famille et niveau de salaire	78

Partie II
Charges fiscales 2000-2006

Évolution chronologique	82
Faits marquants	82
Coin fiscal	83
Impôt sur le revenu des personnes physiques	83
Imposition nette des revenus des personnes	84
Progressivité	85
Familles	85
II.1a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	87
II.1b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut .	88
II.1c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut . . .	89
II.2a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	90
II.2b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	91
II.2c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	92
II.3a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	93
II.3b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	94
II.3c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	95
II.4a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	96
II.4b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut .	97
II.4c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut .	98

II.5a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	99
II.5b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut.	100
II.5c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	101
II.6a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	102
II.6b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	103
II.6c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	104
II.7a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	105
II.7b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	106
II.7c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	107
II.8a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	108
II.8b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	109
II.8c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 : Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	110
II.9. Salaire brut annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-2006 (dollars US convertis à l'aide de PPA)	111
II.10. Salaire brut annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-2006 (en monnaie nationale).	112

Partie III

Informations détaillées par pays, 2006

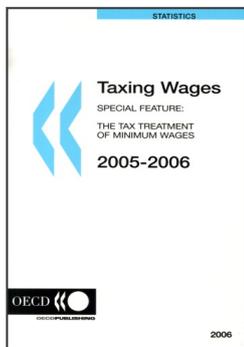
Australie (Année fiscale 2005-2006).....	115
Autriche.....	131
Belgique.....	143
Canada.....	155
République tchèque.....	173
Danemark.....	183
Finlande.....	193
France.....	201
Allemagne.....	213
Grèce.....	225
Hongrie.....	237
Islande.....	247
Irlande.....	257
Italie.....	267
Japon.....	279
Corée.....	291
Luxembourg.....	301
Mexique.....	311
Pays-Bas.....	323
Nouvelle-Zélande (Impôt sur le revenu perçu pendant l'année fiscale 2006-2007)....	335
Norvège.....	343
Pologne.....	351
Portugal.....	361
République slovaque.....	373
Espagne.....	383
Suède.....	393
Suisse.....	403
Turquie.....	415
Royaume-Uni (Année fiscale 2006-2007).....	423
États-Unis.....	431

Partie IV

Méthodologie et limitations

Les méthodes	442
1. Introduction.....	442
2. Calcul des salaires bruts.....	442
3. Estimation des salaires bruts en 2006.....	448
4. Impôts et prestations sociales prise en compte.....	448
5. Caractéristiques des contribuables visés.....	450
6. Calcul des impôts sur le revenu.....	450
7. Impôts sur le revenu perçus à un niveau autre que celui de l'administration centrale.....	455
8. Cotisations de sécurité sociale.....	455
9. Taxes sur les salaires et la main-d'œuvre.....	457
10. Impôt paroissial.....	458

11. Prestations en espèces versées aux familles par l'administration	458
12. Crédits d'impôt payables	459
13. Le calcul des taux marginaux d'imposition	460
Limites de l'étude	461
1. Limites de caractère général	461
2. Exemples de limites spécifiques affectant le calcul de l'impôt sur le revenu	462
3. Limites relatives aux comparaisons de séries chronologiques	463
Note sur les équations fiscales	465
Annexes	469
<i>Annexe A.</i> Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres de L'OCDE, 1990-2004	470
<i>Annexe B.</i> Source des données concernant les gains	472
<i>Annexe C.</i> Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2006 . .	473
<i>Annexe D.</i> Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen, 1979-2004	474



Extrait de :
Taxing Wages 2006

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/tax_wages-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Japon », dans *Taxing Wages 2006*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/tax_wages-2006-20-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.